

AVENANT AUX CONDITIONS TARIFAIRES

Applicable au 03 01 2018

Produits et services proposés par Orange Bank
Clientèle des Associations et Personnes morales
Clientèle des Professionnels Agricoles et ACPS
Clientèle des Entreprises

Ces tarifs s'appliquent uniquement à la clientèle des réseaux Groupama / Gan

Seuls les produits et services ayant fait l'objet d'une modification de tarification, de libellé, de conditions ou de contenu par rapport aux conditions tarifaires applicables au 1er avril 2017 sont présentés ci-dessous. Ces modifications sont applicables au 3 janvier 2018. Les tarifs et conditions des autres produits et services sont mentionnés dans les conditions tarifaires applicables au 1er avril 2017. Les conditions tarifaires applicables au 1er avril 2017 et le présent avenant forment un document unique et indivisible correspondant aux conditions tarifaires applicables au 3 janvier 2018.

Dans la partie **PLACEMENTS FINANCIERS**⁽¹⁾⁽²⁾ les modifications suivantes sont apportées :

- Commissions de souscription et de rachat sur OPC gérés par Groupama Asset Management et sélectionnés par Orange Bank :
Droits d'entrée.....Indiqués dans le Document d'Information Clé de l'Investisseur (DICI)
Droits de sortie..... GRATUIT
- Commissions de souscription et de rachat sur OPC non sélectionnés par Orange Bank :
Droits d'entrée et de sortie..... Indiqués dans le DICI
- Frais de transactions sur instruments financiers : commissions variables sur le montant brut de l'opération
Actions négociées sur Bourse de Paris ⁽³⁾ :
 - < à 10 000 € ⁽⁴⁾..... 1,10 %
 - ≥ à 10 000 € ⁽⁴⁾..... 0,80 %
 - Minimum par opération..... 16,00 €Le cas échéant, la TTF ⁽⁵⁾ s'ajoute aux commissions indiquées ci-dessus
- Obligations françaises et étrangères :
 - < à 10 000 € ⁽⁴⁾..... 0,70 %
 - ≥ à 10 000 € ⁽⁴⁾..... 0,50 %
 - Minimum par opération 16,00 €
- Instruments financiers négociés sur Bourses étrangères ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ hors obligations ⁽⁶⁾⁽⁷⁾ :
 - < à 10 000 € ⁽⁴⁾..... 1,30 %
 - ≥ à 10 000 € ⁽⁴⁾..... 1,00 %
 - Minimum par opération 16,00 €

Les autres conditions et libellés demeurent inchangés.

➤ Renvois :

- (1) Le paragraphe « OPERATIONS SUR VALEURS MOBILIERES » des Conditions Tarifaires des Produits et Services proposés par Orange Bank à la Clientèles des Professionnels Agricoles et ACPS est renommé « PLACEMENTS FINANCIERS »
- (2) Dans le cadre de la distribution d'instruments financiers, Orange Bank est en relation contractuelle avec des établissements producteurs notamment des sociétés de gestion et perçoit des commissions. NB : ces commissions ne sont pas perçues pour les encours des OPC détenus dans le cadre de la gestion sous mandat. Une information plus détaillée est disponible sur le site www.gbanque.com et toute information complémentaire pourra être fournie au client qui en fera la demande. Synthèse des avantages et commissions perçus de tiers :
 - un paiement annuel situé entre 0 % et 1,50 % des encours valorisés pour les OPC du groupe Groupama ;
 - un paiement annuel situé entre 0,20 % et 1,75 % des encours valorisés pour les OPC de tiers ;
 - un paiement ponctuel allant de 0 % à 1,00 % de la valeur de l'émission pour les produits de type obligataire et les titres de

créances négociables.

Orange Bank perçoit également des commissions de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation de SCPI. Ces commissions sont ponctuelles et sont exprimées sous forme d'un taux de rétrocession sur les commissions de souscription (se reporter au DICI pour toute information relative aux frais de gestion et aux droits d'entrée) versées par chaque associé à la société de gestion. Le détail des commissions peut être obtenu sur simple demande adressée à la banque ou sur le site www.gbanque.com.

- (3) Actions françaises et étrangères négociées sur la bourse de Paris.
- (4) Barème applicable dès le premier euro et non par tranche.
- (5) La Taxe sur les Transactions Financières est due sur les opérations d'acquisitions à titre onéreux de titres de capital des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à un milliard d'euros et certaines OST sur ces titres. Taux en vigueur au 01/01/2017 : 0,30 % au lieu de 0,20 % auparavant.
- (6) Actions françaises et étrangères qui ne sont pas négociées sur la bourse de Paris.
- (7) Plus frais de courtier étranger selon pays.

CONDITIONS TARIFAIRES

Des produits et services proposés par Orange Bank

Groupama Banque devient Orange Bank

Ces tarifs s'appliquent uniquement à la clientèle des réseaux Groupama / Gan

APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2017 CLIENTÈLE DES ENTREPRISES

1 - COMPTE COURANT

Dates de valeur

GESTION DU COMPTE

- Ouverture d'un compte **GRATUIT**
- Commission de mouvement, prélevée par trimestre 0,050 % sur les mouvements de capitaux au débit du compte
- Commission du plus fort découvert, prélevée par trimestre 0,05 % sur le plus fort découvert de chaque mois
- Frais de tenue de compte⁽¹⁾, par mois 20,00 €
- Frais de clôture⁽¹⁾, par compte courant 25,00 €
- Service Bancaire de Base⁽²⁾ (SBB) **GRATUIT**

RELEVÉS DE COMPTE

- Relevé de compte mensuel **GRATUIT**

AUTRES SERVICES

- Délivrance de documents ponctuels (attestation, etc.)⁽³⁾
 - Par acte 9,58 € HT
- Frais de recherche de document ou de réédition
 - Par relevé de compte 9,58 € HT
 - Par autre document
 - De moins d'un an 12,50 € HT
 - De plus d'un an 29,17 € HT
 - Par photocopie fournie 0,75 € HT
- Lettre d'information pour compte débiteur 14,95 €
- Frais de traitement du courrier NPAI (n'habite plus à l'adresse indiquée), par courrier 18,33 € HT
- Commission d'intervention
 - Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)
 - Par écriture 8,00 €
 - Plafond mensuel de perception 10 écritures, soit 80,00 € par mois
- Réponse aux commissaires aux comptes 100,00 € HT
- Information annuelle des cautions, Par dossier de crédit 50,17 € HT
- Frais par Avis à Tiers Détenteur, par opposition à tiers détenteur, par opposition administrative⁽⁴⁾, par saisie attribution ou par autre voie d'exécution 87,79 € HT
- Ramassage des chèques
 - Service de ramassage dans les locaux de l'entreprise Nous consulter
 - Service de consultation de la copie des remises encaissées 100,00 €/mois
- Change (achat ou vente de devises scripturales), en France Métropolitaine uniquement
 - Par opération, sur le montant de l'opération 0,05 %
 - Minimum 14,50 €

2 - MOYENS DE PAIEMENT

CARTES BANCAIRES⁽⁵⁾

- Cotisation Carte Visa Classic à débit différé, par an 48,00 €
- Cotisation Carte Visa Premier à débit différé, par an 130,00 €
- Cotisation seconde carte bancaire⁽⁶⁾ fonctionnant sur le même compte, par an 1/2 tarif
- Réédition du code secret de la carte bancaire
 - Par carte, une fois par an **GRATUIT**
 - Au-delà d'un envoi par an 4,60 €
- Refabrication de la carte bancaire
 - Par carte, une fois par an **GRATUIT**
 - Au-delà d'une refabrication par an 7,30 €
- Mise en opposition⁽⁷⁾
 - Par carte 11,29 €

Service d'encaissement des transactions par cartes bancaires (via un Terminal de Paiement Électronique ou Internet) Nous consulter

Retraits et paiements en euros en France et pays de l'Union Européenne:

- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque ou à un DAB Orange Bank **GRATUIT**

Dates de valeur

- En devises
 - Commission fixe 3,20 €
 - + commission variable sur le montant du retrait ... 2,30%
- Paiement par carte :
 - En euros **GRATUIT**
 - En devises
 - Commission fixe 1,10 €
 - + commission variable sur le montant du paiement ... 2,30%

VIREMENTS

Émission d'un virement SEPA (virement en euros dans la zone SEPA)⁽⁸⁾
Zone SEPA = Espace Économique Européen dont la France, ainsi que la Suisse, Monaco et Saint-Marin :

- Frais par virement reçu **GRATUIT**
- Frais par virement occasionnel interne à Orange Bank entre les comptes du client ou en faveur d'un autre bénéficiaire
 - Ordre par Internet, fax ou télétransmission⁽⁷⁾ **GRATUIT**
- Frais par virement permanent interne à Orange Bank **GRATUIT**
- Frais par virement occasionnel externe,
 - Ordre par Internet ou télétransmission, par virement⁽⁷⁾ 0,21 €
 - Ordre par fax ou papier, par virement⁽⁷⁾ 0,50 €
- Frais par virement permanent externe
 - Ordre papier (courrier ou fax), frais de mise en place à la création et à la modification du dossier⁽⁷⁾ 9,30 €
- Frais par virement spécifique orienté trésorerie (VSOT),
 - Ordre papier, par virement 15,00 €
 - Ordre par télétransmission, par virement 0,21 €

Émission d'un virement non SEPA (virement à destination de pays hors zone SEPA ou en devises)⁽⁸⁾

- Frais par virement à destination de pays hors zone SEPA ou en devises
 - Pour les opérations en devises, frais de change en plus⁽⁹⁾
 - Par virement émis 23,40 €

Réception d'un virement non SEPA (virement en provenance d'un pays hors zone SEPA ou en devises)

- Frais par virement en provenance d'un pays hors zone SEPA ou en devises
 - Pour les opérations en devises, frais de change en plus⁽⁹⁾
 - Par opération 13,60 €

Autres frais de virement

- Frais par virement incomplet (virement avec IBAN manquant ou erroné)
 - Par virement 15,00 €

PRÉLÈVEMENTS

Versements et encaissements

- Remise d'avis de prélèvement
 - Ordre par internet ou télétransmission 0,35 €
- Remise d'avis de prélèvement papier 1,02 €
- Remise d'avis de prélèvement revenue impayée 2,50 €

Retraits et paiements

- Frais de mise en place d'un prélèvement⁽⁷⁾ **GRATUIT**
- Prélèvement domicilié **GRATUIT**
- Frais de rejet de prélèvement pour insuffisance de provision
 - Par opération Au maximum 20,00 €
 - Pour les rejets d'un prélèvement inférieur à 20,00 €, le montant facturé ne pourra dépasser le montant rejeté.
- Opposition sur avis de prélèvement 6,00 €

CHÈQUES

Versements et encaissements

- Chèque remis **GRATUIT**
- Chèque remis, revenu impayé **GRATUIT**
- Commande de bordereau de remise de chèques personnalisés **GRATUIT**

Retraits et paiements

- Chèque ou lettre chèque émis, par opération 0,42 €
- Sécurisation des lettres chèques émises, par lettre chèque .. 0,06 € (minimum de 100 €/mois)
- Commande de chéquier **GRATUIT**
- Frais de commande de chéquier en urgence, par commande ... 14,00 €
- Frais d'envoi de chéquier **GRATUIT**
 - En recommandé⁽¹⁰⁾ 5,00 € + Frais postaux

* J : jour de remise

- Frais de commande de lettres chèques (vierges ou personnalisées) Nous consulter
- Chèque de Banque 15,00 €

Opérations à l'étranger:

- Encaissement d'un chèque en euros ou en devises tiré sur l'étranger
Pour les chèques en devises, frais de change en plus
- Option « crédit immédiat/sauf bonne fin » possible sur certains pays jusqu'à 150 000 €⁽⁹⁾ 12,90 €
- et en cas éventuel de retour impayé⁽⁹⁾ 12,00 €
- Option « crédit après encaissement/crédit ferme »⁽⁹⁾ 27,00 €

Date de traitement + 8 JO

Date de règlement effectué par la banque étrangère

Incidents sur chèque:

➤ Forfait de rejet pour un chèque sans provision

- Pour un chèque inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
- Pour un chèque supérieur à 50 € 50,00 €

Comprenant : la commission d'intervention, la lettre d'information préalable, les frais de dossier, de rejet ou de régularisation, la lettre d'injonction, le certificat de non paiement et le blocage de provision.

➤ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques

- Pour ouverture du dossier 30,00 €

- Chèque payé sur compte interdit bancaire 30,00 €
- Opposition sur chèque ou série de chèques **GRATUIT**

EFFETS DE COMMERCE

(Lettre de Change Relevé et Billet à Ordre Relevé)

Versements et encaissements

- Remise d'effet papier 7,00 € **J de la facture**
- Effet revenu impayé 12,00 €

Retraits et paiements

- Commission sur LCR/BOR par remise de LCR/BOR (papier) 7,00 € **J**
- LCR/BOR revenu impayé 12,00 €

3 - SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

INTERNET

- Chargement de fichiers de virements et de prélèvements SEPA **GRATUIT**
- Accès au service⁽⁷⁾ **GRATUIT**
- Consultation des opérations bancaires⁽⁷⁾ **GRATUIT**
- Saisie et validation de virements⁽⁷⁾ **GRATUIT**

TÉLÉTRANSMISSION (EBICS T et TS)⁽⁷⁾

- Abonnement 80,00 €/mois
- Ligne EXTBO télétransmise 0,04 €/ligne

TÉLÉTRANSMISSION SWIFT (FICHIERS TITRES)⁽⁷⁾

- Fichier rapprochement mensuel 150 €/mois/client
- Fichier quotidien avis opérés 250 €/mois/client
- Fichier quotidien revenus 280 €/mois/client
- Coût de production Nous consulter
- Rapprochements bancaires Compte d'Instruments Financiers Nous consulter
- Remise à disposition de fichiers Nous consulter
- Coût de développement Nous consulter

4 - DÉCOUVERTS, CRÉDITS ET AUTRES FINANCEMENTS (11)

DÉCOUVERTS (11)

- Ouverture de crédit en compte courant Nous consulter
 - Non autorisé (assurances non comprises) T4MD⁽¹²⁾ + 6 % l'an
- La perception des agios trimestriels se fait au-delà d'un montant de 2,50 €

CRÉDITS (11)

➤ Crédit à moyen et long terme amortissable

- Frais de dossier Nous consulter
- Financement Nous consulter

➤ Caution bancaire Nous consulter

AUTRES FINANCEMENTS (11)

- Billets avalisés, billets financiers Nous consulter

5 - ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS (11)

ÉPARGNE BANCAIRE

- ÉLANCIO PRO⁽¹³⁾ Nous consulter

PLACEMENT FINANCIERS (14)

➤ Commissions de souscription et de rachat sur OPC gérés par Groupama Asset Management et sélectionnés par Orange Bank :

- Fonds actions, diversifiés ou assimilés
- Droits d'entrée 2,50 %
- Droits de sortie **GRATUIT**
- Fonds obligations ou assimilés
- Droits d'entrée 1,50 %
- Droits de sortie **GRATUIT**
- Fonds monétaires
- Droits d'entrée et de sortie **GRATUIT**

➤ Commissions de souscription et de rachat sur OPC non sélectionnés par Orange Bank

- Par ordre de souscription 50,00 €
- Droits d'entrée et de sortie Indiqués dans le Document d'Information Clé de l'Investisseur (DICI)

➤ Frais de transaction sur titres : commission variable sur le montant brut de l'opération

- Actions françaises et assimilées :
- < à 10 000 €⁽¹⁵⁾ 1,10 %
- ≥ à 10 000 €⁽¹⁵⁾ 0,80 %
- Minimum par opération 16,00 €
- Le cas échéant, la TTF⁽¹⁶⁾ s'ajoute aux commissions indiquées ci-dessus.
- Titres de créances :
- < à 10 000 €⁽¹⁵⁾ 0,70 %
- ≥ à 10 000 €⁽¹⁵⁾ 0,50 %
- Minimum par opération 16,00 €
- Actions étrangères et assimilées⁽¹⁷⁾ :
- < à 10 000 €⁽¹⁵⁾ 1,30 %
- ≥ à 10 000 €⁽¹⁵⁾ 1,00 %
- Minimum par opération 16,00 €

➤ Droits de garde d'un portefeuille⁽¹⁸⁾ :

- Pour la tranche jusqu'à 150 000 € 0,21 % HT
- Pour la tranche supérieure à 150 000 € 0,12 % HT
- Minimum par compte 32,08 € HT
- Produits émis par le Groupe Groupama⁽¹⁹⁾ **GRATUIT**

➤ Autres services :

- Ouverture avec remise des Conditions particulières, des Conditions générales et des Conditions tarifaires :
- d'un Compte d'Instruments Financiers **GRATUIT**
- Forfait annuel de tenue du Compte d'Instruments Financiers ordinaire⁽²⁰⁾ 13,00 €
- Relevés de Compte d'Instruments Financiers (mensuels ou trimestriels) **GRATUIT**
- Paiement des coupons, remboursement sur titres en dépôt et attribution d'actions **GRATUIT**
- Achat sur introduction en Bourse de Paris **GRATUIT**
- Souscription aux émissions obligataires 0,20 %
- Transfert d'un Compte d'Instruments Financiers vers un autre établissement :
- Transfert de titres (par ligne) 8,75 € HT
- Minimum par compte 100,00 € HT
- Maximum par compte 209,17 € HT
- Mouvement sur titres non cotés⁽²¹⁾ 40,00 € HT

Toute modification apportée par les Pouvoirs Publics aux produits et services d'Orange Bank, ainsi qu'à leur fiscalité, s'appliquera de plein droit sans préavis ni formalité. Le montant annuel des frais et commissions de toutes natures prélevés sur les comptes inactifs est plafonné réglementairement (art. L. 312-19 III et R. 312-19 IV du Code monétaire et financier; arrêté du 21 septembre 2015).

Les tarifs sans mention « HT » ne sont pas soumis à la TVA. Le taux de la TVA en vigueur au 1^{er} décembre 2015 est de 20 %.

J: Jour de règlement interbancaire - JO: jour ouvré. (1) Exonération pour les détenteurs du Service Bancaire de Base. (2) Pour les comptes ouverts sur désignation de la Banque de France conformément à l'article L. 312-1 du Code monétaire et financier. La liste des produits et services du SBB est précisée à l'article D. 312-5 du Code monétaire et financier. (3) Sauf tarif spécifique applicable à un autre produit (ex: prêt immobilier). (4) Le montant des frais bancaires afférents à une opposition administrative est plafonné à 10 % du montant global dû au Trésor Public. (5) Délivrées sous conditions par Orange Bank. (6) Valable pour une carte identique ou d'un niveau inférieur à celui de la carte du titulaire. (7) Hors frais de connexion et de communication téléphonique éventuels. (8) Pour les virements en euros effectués en zone SEPA dont la France, la répartition des frais s'effectue nécessairement selon les options SHARE (le donneur d'ordre et le bénéficiaire paient chacun les frais facturés par leur banque). Pour les autres virements, la répartition des frais s'effectue selon les options SHARE par défaut, BEN (frais à la charge du bénéficiaire) ou OUR (frais à la charge du donneur d'ordre) à l'initiative du client. (9) Plus frais éventuels de la banque étrangère correspondante. (10) Conseillé pour des raisons de sécurité. (11) Sous réserve d'acceptation par Orange Bank. Les taux, seuils et plafonds sont susceptibles de modifications. Modalités selon Conditions générales. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel. (12) Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire Dernier mois connu. Taux consultable sur le site de la Fédération Bancaire Française. (13) Compte bancaire rémunéré à taux progressif. Modalités selon conditions particulières disponibles auprès de votre interlocuteur habituel ou sur le site gbanque.com (14) Dans le cadre de la distribution d'instruments financiers, Orange Bank est en relation contractuelle avec des établissements producteurs notamment des sociétés de gestion et perçoit des commissions. Une information plus détaillée est disponible sur le site www.gbanque.com et toute information complémentaire pourra être fournie au client qui en fera la demande. Synthèse des avantages et commissions perçues de tiers : un paiement annuel situé entre 0,06 et 1,4 % des encours valorisés pour les OPC du groupe Groupama; un paiement annuel situé entre 0,17 et 1,75 % des encours valorisés pour les OPC de tiers; un paiement ponctuel allant de 0,30% à 2,00% de la valeur de l'émission des produits structurés et un paiement annuel allant de 0,10% à 0,50% de la valeur de l'encours des produits structurés. Orange Bank perçoit également des rétrocessions de la part de sociétés de gestion de portefeuille dans le cadre de la commercialisation de SCPI. Ces commissions sont ponctuelles et sont exprimées sous forme d'un taux de rétrocession sur les commissions de souscription (se reporter au DICI pour toute information relative aux frais de gestion et aux droits d'entrée) versées par chaque associé à la société de gestion. Le détail des commissions peut être obtenu sur simple demande adressée à la banque ou consultable sur le site www.gbanque.com (15) Barème applicable dès le premier euro et non par tranche. (16) La Taxe sur les Transactions Financières est due sur les opérations d'acquisitions à titre onéreux de titres de capital des sociétés françaises dont la capitalisation boursière est supérieure à un milliard d'euros et certaines OST sur ces titres. Taux en vigueur le 01/01/2017 : 0,30 %. (17) Plus frais de courtier étranger selon pays. (18) Calcul sur la valeur du portefeuille au 31 décembre de chaque année civile et prélèvement dans la première quinzaine du mois de janvier de l'année civile suivante, soit, pour un portefeuille valorisé à 200 000 €, des droits de garde représentant 0,21 % de la valorisation du portefeuille jusqu'à 150 000 € et 0,12 % sur les 50 000 € d'actifs valorisés au-delà de 150 000 € (soit des droits de garde moyens de 0,19 %). (19) OPC Groupama AM et TCN Orange Bank sous réserve de la disponibilité de ces produits ou services. Renseignez-vous auprès de votre interlocuteur habituel. (20) Montant forfaitaire annuel facturé au titre de chaque compte d'instruments financiers et prélevé durant la première quinzaine du mois de janvier suivant l'année de détention. (21) Hors Certificats Mutualistes Groupama ou pour lesquels Orange Bank a été mandatée par l'émetteur pour la tenue de registre nominatif.

Pour tout mécontentement, le Service Clientèle puis le Service Réclamations peuvent être sollicités à l'adresse suivante : TSA 56792 - 95939 ROISSY CH DE GAILLE. En dernier recours, le Médiateur auprès de la FBF peut être saisi par Internet sur le site mediateur.fbf.fr ou par courrier : CS151 - 75422 Paris cedex 9. Pour les services d'investissement, le Médiateur de l'AMF peut être également saisi, par Internet sur le site amf-france.org ou par courrier au 17 place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02.

Réf. 60296-042017 - Édition: avril 2017

Les instruments financiers et services d'investissement, ainsi que les produits bancaires peuvent être commercialisés par des entités du groupe Groupama Gan agissant en qualité d'agents liés et d'intermédiaires exclusifs* en opérations de banque et en services de paiement d'Orange Bank, S.A. au capital de 220 825 712 euros - 67 rue Robespierre - 93107 Montreuil Cedex 572 043 800 RCS Bobigny - Immatriculée à l'ORIAS sous len° 07 006 369 - www.gbanque.com

* Par exception, Gan Patrimoine a conclu un mandat non exclusif d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement avec Orange Bank pour le crédit immobilier au sens de l'article L313-1 du code de la Consommation.

Orange Bank

Groupama Banque devient Orange Bank